

2021

# Rapport Annuel



● ABERGEMENT-DE-VAREY ● AMBÉRIEU-EN-BUGEY ● AMBRONAY ● AMBUTRIX ● CHÂTEAU-GAILLARD ● DOUVRES ●  
● ST DENIS-EN-BUGEY ● ST RAMBERT-EN-BUGEY ● TORCIEU ●

# STEASA

**SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX  
D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION**

Systèmes d'assainissement des filtres plantés de roseaux  
de Saint Rambert en Bugey

*Conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015*

## Sommaire

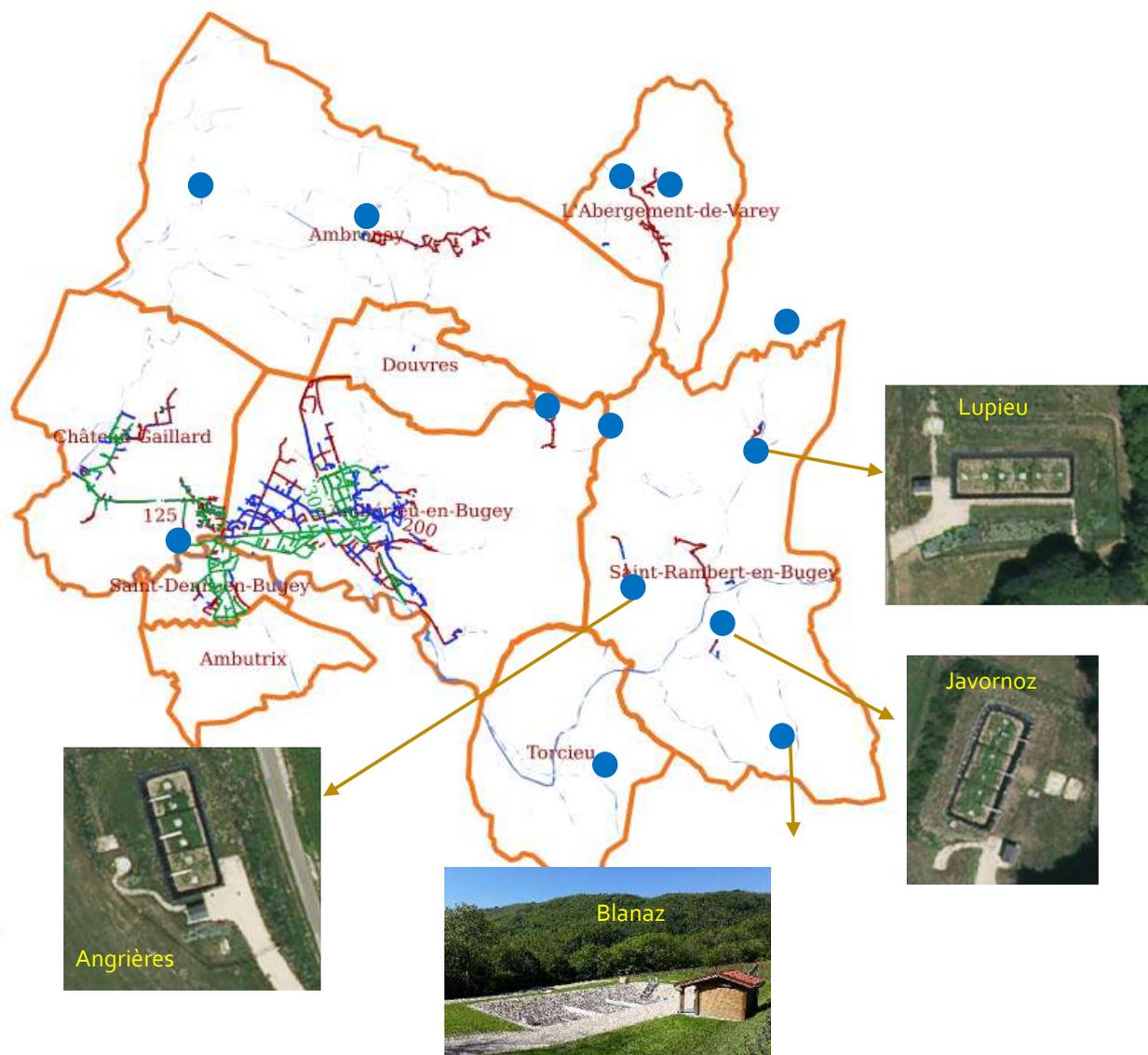
<b>1. Le STEASA</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1. Javornoz</b> .....	<b>4</b>
1.1.1. Un peu d'histoire .....	5
1.1.2. Les caractéristiques principales du système .....	5
1.1.3. Le fonctionnement du réseau .....	5
1.1.4. Les déversoirs d'orage .....	6
1.1.5. Les incidents remarquables sur le réseau .....	6
1.1.6. Contrôles de branchements .....	6
1.1.7. Urbanisme – PFAC .....	6
1.1.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Javornoz .....	6
1.1.9. Les sous-produits d'assainissement .....	7
1.1.10. La consommation électrique .....	7
1.1.11. La maintenance, suivi et réparation .....	7
1.1.12. Les coûts de fonctionnement .....	8
1.1.13. Faits marquants et projets d'améliorations .....	8
1.1.14. Conclusion .....	8
<b>2. Angrières</b> .....	<b>9</b>
2.1. Un peu d'histoire .....	10
2.2. Les caractéristiques principales du système .....	10
2.3. Le fonctionnement du réseau .....	10
2.4. Les déversoirs d'orage .....	10
2.5. Les incidents remarquables sur le réseau .....	11
2.6. Contrôles de branchements .....	11
2.7. Urbanisme – PFAC .....	11
2.8. Le fonctionnement de la station d'épuration d'Angrières .....	11
2.9. Les sous-produits d'assainissement .....	12
2.10. La consommation électrique .....	12
2.11. La maintenance, suivi et réparation .....	12
2.12. Les coûts de fonctionnement .....	13
2.13. Faits marquants et projets d'améliorations .....	13
2.14. Conclusion .....	13
<b>3. Lupieu</b> .....	<b>14</b>
3.1. Un peu d'histoire .....	15
3.2. Les caractéristiques principales du système .....	15
3.3. Le fonctionnement du réseau .....	15
3.4. Les déversoirs d'orage .....	16
3.5. Les incidents remarquables sur le réseau .....	16
3.6. Contrôles de branchements .....	16
3.7. Urbanisme – PFAC .....	16
3.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Lupieu .....	16
3.9. Les sous-produits d'assainissement .....	17
3.10. La consommation électrique .....	17
3.11. La maintenance, suivi et réparation .....	17
3.12. Les coûts de fonctionnement .....	18
3.13. Faits marquants et projets d'améliorations .....	18
3.14. Conclusion .....	18
<b>4. Blanaz</b> .....	<b>19</b>
4.1. Un peu d'histoire .....	20
4.2. Les caractéristiques principales du système .....	20
4.3. Le fonctionnement du réseau .....	20
4.4. Les déversoirs d'orage .....	20
4.5. Les incidents remarquables sur le réseau .....	20
4.6. Contrôles de branchements .....	21

4.7.	Urbanisme – PFAC .....	21
4.8.	Le fonctionnement de la station de Blanaz .....	21
4.9.	Les sous-produits d’assainissement.....	22
4.10.	La consommation électrique .....	22
4.11.	La maintenance, suivi et réparation .....	22
4.12.	Les coûts de fonctionnement .....	23
4.13.	Faits marquants et projets d’améliorations.....	23
4.14.	Conclusion.....	23

## 1. Le STEASA

Le Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de son Agglomération (STEASA) est un Établissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) à compétence unique regroupant 9 Communes dont celle de Saint Rambert en Bugey. Ce territoire comporte 4 stations à filtres plantés de roseaux : Javornoz, Angrières, Lupieu et Blanaz

- Situation géographique des stations d'épuration du STEASA



## 1. Javornoz



## 1.1. Un peu d'histoire

La présente station se trouve sur la commune de Rambert en Bugey, et collecte les eaux usées du hameau dont elle porte le nom.

La station de type filtres plantés de roseaux a été réceptionnée le 20/12/2013.

Le hameau de Javornoz possède un réseau d'assainissement majoritairement unitaire, et une station d'épuration à filtres plantés de roseaux. Le plan de la station d'épuration de Javornoz est présenté ci-contre :



Depuis sa création, le réseau n'a pas évolué.

## 1.2. Les caractéristiques principales du système

### Données théoriques de la station de Javornoz

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	20/12/2013
Maître d'ouvrage	STEASA
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux – 1 étage
Capacité nominale	100 EH
Débit de référence	38 m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub> théorique	6 kg/j
Milieu récepteur	Ruisseau, affluent de l'Albarine
Respect de la réglementation en 2020	OUI

Le milieu récepteur superficiel des eaux traitées par la station d'épuration est un ruisseau ponctuel.

Il s'agit d'un affluent de la rivière Albarine.

## 1.3. Le fonctionnement du réseau

### • Le réseau en quelques chiffres

Le réseau d'assainissement de la station de Javornoz, c'est :

- **399 m** de réseaux séparatif
- **682 m** de réseaux unitaires
- **34 abonnés**

### • Les rejets industriels

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

#### 1.4. Les déversoirs d'orage

Le réseau d'assainissement est équipé d'un seul déversoir d'orage qui se situe en amont de la station.

Le déversoir d'orage (DO-SRB-13) est disposé en entrée de station, il se rejette dans le même ruisseau que la station. Le réseau existant du hameau étant unitaire, des déversements par temps de pluie peuvent être constatés. Le rejet est composé en grande partie d'eau claires parasites.

Le déversoir a fait l'objet de 52 visites par le technicien du STEASA à raison d'une visite par semaine.



DO-SRB-13

#### 1.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

#### 1.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA a réalisé un seul contrôle de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens.

#### 1.7. Urbanisme – PFAC

- **Urbanisme**

En 2021, le STEASA, n'a traité aucun permis de construire.

- **PFAC**

Aucune PFAC perçue en 2021.

#### 1.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Javornoz

- **Les Volumes en entrée de station**

En 2021, la station de Javornoz a comptabilisé 21134 bâchées de 2,1 m<sup>3</sup> chacune, soit un volume total de 44381.4 m<sup>3</sup>.

- **Performances et rendements**

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO<sub>5</sub>, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous les 2 ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 22 au 23 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement. Il est présenté dans le rapport annuel 2020.

La conformité réglementaire est obtenue en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé au cours de l'année 2022.

Le fonctionnement de la station d'épuration et les caractéristiques des rejets respectent la réglementation du 21/07/2015.

## 1.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages d'effluents liquide à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station de Javornoz, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.

La station de Javornoz ayant été réalisée en 2013, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

## 1.10. La consommation électrique

Pas de consommation électrique pour cette station.

## 1.11. La maintenance, suivi et réparation

### • Le suivi de l'exploitation de la station

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à effectuer par le personnel exploitant. Lors de son passage, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

### • Les incidents remarquables sur la station

Un technicien de l'entreprise mandataire du marché maintenance électromécanique intervient en cas de besoin sur la station. Aucune intervention n'a été nécessaire sur la station de Javornoz en 2020.

Aucun incident remarquable pour l'année 2021



*Photo d'une Aeshne Bleue (aeshna syanea) aussi appelée la grande libellule des eaux dormante, observée sur la station de Javornoz*

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	685 €
Faucardage des roseaux	1	140 €
<b>TOTAL</b>		<b>825 €</b>

- **Curages des ouvrages**

Les ouvrages de bâchées ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 2 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Curage bâchée	1	147.76 €
Curage Branchements	2	180.23 €
<b>TOTAL</b>		<b>327.99 €</b>

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021 sur le système d'assainissement de Javornoz.

#### 1.12. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	1518 €
Entreprise AQUALTER	0 €
Entreprise SFR	0 €
Electricité ERDF	0 €
Entreprise ESPACES VERTS	825 €
Entreprise BIAJOUX	327.99 €
Réalisation du bilan 24h (Réalités Environnement)	0 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2670,99 €</b>

#### 1.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Aucun travaux n'a été effectué sur le bassin de Javornoz.

- **Projets d'amélioration**

L'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

#### 1.14. Conclusion

La station de Javornoz est une station qui fonctionne très bien, demande peu d'intervention de maintenance et de réparation, et ne consomme pas d'énergie.

Le réseau amont, en grande partie unitaire, explique la charge hydraulique importante avec présence d'eaux claires parasites.

## 2. Angrières



## 2.1. Un peu d'histoire

Cette station se trouve sur la commune de Saint Rambert en Bugey, et collecte les eaux usées du hameau dont elle porte le nom.

La station d'Angrières est une station de type filtres plantés de roseaux

Le hameau est équipé d'un réseau unitaire qui collecte les habitations. Ces effluents sont ensuite dirigés vers la station d'épuration.

Depuis la création de la STEP, le réseau n'a pas évolué de manière significative.



Figure 1: Schéma de la STEP d'Angrières

## 2.2. Les caractéristiques principales du système

Données théoriques de la station d'Angrières:

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	2013
Maître d'ouvrage	STEASA
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux – 1 étage
Capacité nominale	100 EH
Débit de référence	38 m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub> théorique	6 kg/j
Milieu récepteur	Ruisseau, affluent de l'Albarine
Respect de la réglementation en 2019	OUI

Le milieu récepteur superficiel des eaux traitées par la station d'épuration est un ruisseau ponctuel. Il s'agit d'un affluent de la rivière Albarine.

## 2.3. Le fonctionnement du réseau

### • Le réseau en quelques chiffres

Le réseau d'assainissement de la station d'Angrières, c'est :

- 937 m de réseaux séparatif
- 141 m de réseaux unitaires
- 31 abonnés

### • Les rejets industriels

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

## 2.4. Les déversoirs d'orage

Le réseau d'assainissement est équipé d'un seul déversoir d'orage (DO-SRB-12) qui se situe en aval du hameau. La surverse est reliée à un puits d'infiltration.

Le réseau existant du hameau étant majoritairement unitaire, des déversements par temps de pluie peuvent être constatés. Dans ce cas, le rejet est alors composé essentiellement d'eaux claires parasites.

Le déversoir a fait l'objet de visites régulières par le technicien du STEASA. En 2021, 2 visites ont été réalisées. Aucun déversement n'a été observé.

## 2.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

## 2.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA n'a réalisé aucun contrôle de branchement sur ce système d'assainissement.

## 2.7. Urbanisme – PFAC

### • Urbanisme

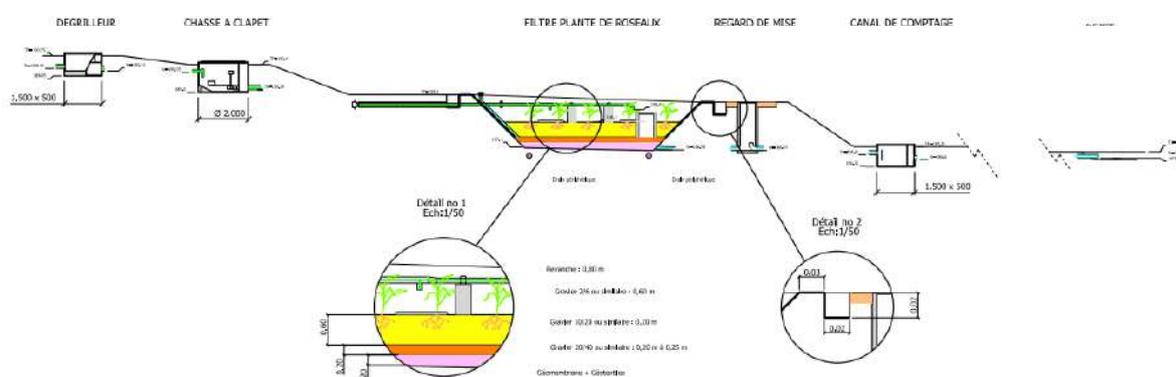
En 2021, le STEASA, n'a pas traité de permis de construire sur Angrières.

### • PFAC

En 2021, le STEASA n'a établi aucune PFAC sur Angrières.

## 2.8. Le fonctionnement de la station d'épuration d'Angrières

Le profil hydraulique de la station est présenté dans le schéma ci-dessous :



*Profil hydraulique de la STEP d'Angrières.*

### • Les Volumes en entrée de station

	2019	2020	2021
Nombre de bâchées	6397	3342	3639
Volume d'une bâche	2.1 m <sup>3</sup>	2.1 m <sup>3</sup>	2.1 m <sup>3</sup>
Volumes en entrée de station	13433.7 m <sup>3</sup>	7018.2	7641.9 m <sup>3</sup>

### • Performances et rendements

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO<sub>5</sub>, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous 2 les ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 16 au 17 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement. Il est présenté dans le rapport annuel 2020.

La conformité réglementaire est obtenue en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé au cours de l'année 2022.

## 2.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station d'Angrières, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans. La station d'Angrières ayant été réalisée en 2013, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

## 2.10. La consommation électrique

Pas de consommation électrique pour cette station.

## 2.11. La maintenance, suivi et réparation

### • Le suivi de l'exploitation de la station

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à effectuer par le personnel exploitant. Lors de son passage, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

### • Les incidents remarquables sur la station

Pas d'incidents en 2021

### • Entretien des Espaces Verts

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	315 €
Faucardage des roseaux	1	142 €
		<b>TOTAL 457 €</b>

### • Curages des ouvrages

Les ouvrages de bâchées ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Prix unitaire HT	Montant facture HT
Curage bâchée	4	49,25 €	197 €
Curage dégrilleur	2	49,25 €	98.5 €
<b>TOTAL</b>			<b>295,5 €</b>

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau d'Angrières.

### • Inspections télévisuelles

Pas d'ITV réalisée en 2021.

## 2.12. Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement du système d'assainissement d'Angrières sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Budget Fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	1518 €
Entreprise AQUALTER	0 €
Entreprise SFR	0 €
ERDF	0 €
Entreprise ESPACES VERTS	457 €
Entreprise BIAJOUX	295.50 €
Réalisation du bilan 24h (Réalités Environnement)	0 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2270,50 €</b>

## 2.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Aucun travaux n'a été effectué sur le bassin d'Angrières

- **Projets d'amélioration**

L'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

## 2.14. Conclusion

La station d'Angrières est une station qui fonctionne très bien, demande peu d'intervention de maintenance et de réparation, et ne consomme pas d'énergie.

### 3. Lupieu



### 3.1. Un peu d'histoire

La présente station se trouve sur la commune de Saint Rambert en Bugey, et collecte les eaux usées du hameau dont elle porte le nom.

Le hameau est dorénavant équipé d'un réseau essentiellement séparatif qui collecte les habitations. Auparavant les effluents mixtes étaient rejetés en divers points dans le ruisseau du Brevon, affluent de l'Albarine. Le nouveau système d'assainissement dispose désormais d'un réseau de collecte en polypropylène et d'une station d'épuration à filtre plantés de roseaux à un étage de traitement.

Le plan de la station d'épuration de Lupieu est présenté ci-contre :



### 3.2. Les caractéristiques principales du système

Données théoriques de la station de Lupieu :

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	20/12/2013
Maître d'ouvrage	STEASA
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux – 1 étage
Capacité nominale	100 EH
Débit de référence	38 m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub> théorique	6 kg/j
Milieu récepteur	Ruisseau le Brevon, affluent de l'Albarinne
Respect de la réglementation en 2019	OUI

Le milieu récepteur superficiel des eaux traitées par la station d'épuration est un ruisseau ponctuel. Il s'agit d'un affluent de la rivière Albarinne.

### 3.3. Le fonctionnement du réseau

#### • Le réseau en quelques chiffres

Le réseau d'assainissement de la station de Lupieu, c'est :

- 896 m de réseaux séparatif
- 59 m de réseaux unitaires
- 33 abonnés

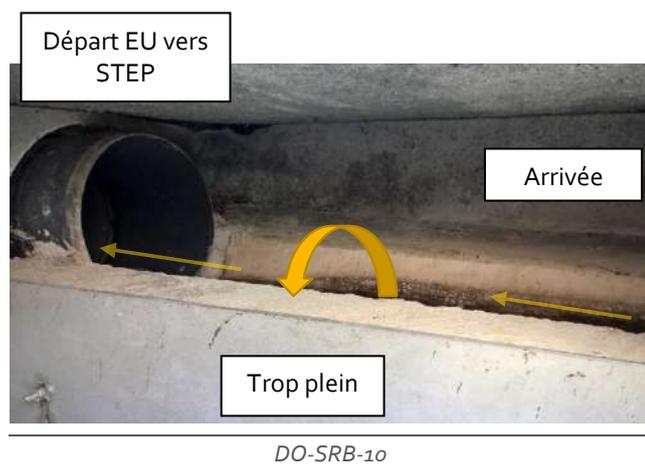
#### • Les rejets industriels

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

### 3.4. Les déversoirs d'orage

Un seul déversoir d'orage équipe le réseau. Il s'agit d'une branche de réseau unitaire raccordée au réseau séparatif. Le fonctionnement du DO-SRB-10 est présenté ci-contre.

Le déversoir a fait l'objet de 2 visites en 2021 par temps sec et par temps de pluie, aucun débordement n'a été constaté.



### 3.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

### 3.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA n'a réalisé aucun contrôle de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens ou de contrôle inopiné.

### 3.7. Urbanisme – PFAC

- **Urbanisme**

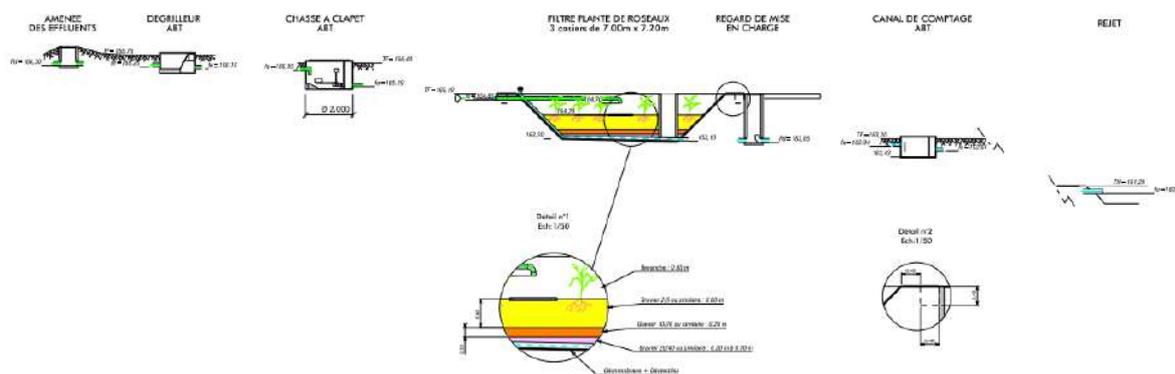
En 2021, le STEASA n'a pas traité de permis de construire sur Lupieu.

- **PFAC**

En 2021, le STEASA n'a établi aucune PFAC sur Lupieu.

### 3.8. Le fonctionnement de la station d'épuration de Lupieu

Le profil hydraulique de la station est présenté dans le schéma ci-dessous :



Profil hydraulique de la STEP de Lupieu

### • Les Volumes en entrée de station

Les volumes arrivant en entrée de station sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Nombre de bâchées	1199	1248	1275	1765
Volume d'une bâche	2,1 m <sup>3</sup>			
Volumes en entrée de station	2517,9 m <sup>3</sup>	2620,8 m <sup>3</sup>	2677,5 m <sup>3</sup>	3706,5 m <sup>3</sup>

### • Performances et rendements

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO<sub>5</sub>, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous les 2 ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 20 au 21 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement.

La station est conforme en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé en 2022.

## 3.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station de Lupieu, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.

La station de Lupieu ayant été réalisée en 2013, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

## 3.10. La consommation électrique

Pas de consommation électrique pour cette station.

## 3.11. La maintenance, suivi et réparation

### • Le suivi de l'exploitation de la station

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à effectuer par le personnel exploitant. Lors de son passage, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

### • Les incidents remarquables sur la station

Pas d'incident remarquable en 2021

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	394 €
Faucardage des roseaux	1	151 €
<b>TOTAL</b>		<b>545 €</b>

- **Curages des ouvrages**

Les ouvrages de bâteaux ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'interventions	Prix unitaire HT	Montant facture HT
Curage bâteau	3	49.254 €	147.762 €
Curage dégrilleur	2	49.254 €	98.508 €
<b>TOTAL</b>			<b>246.27 €</b>

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau de Lupieu.

### 3.12. Les coûts de fonctionnement

Budget Fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	1518 €
Entreprise AQUALTER	0 €
Entreprise SFR	0 €
ERDF	0 €
Entreprise ESPACES VERTS	545 €
Entreprise BIAJOUX	246.27 €
Réalisation du bilan 24h (Réalités Environnement)	0 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2309,27 €</b>

### 3.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Aucun travaux n'a été effectué sur le bassin de Lupieu.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021

- **Projets d'amélioration**

L'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

### 3.14. Conclusion

La station de Lupieu demande peu d'intervention de maintenance et de réparation, et ne consomme pas d'énergie.

Ses performances sont conformes aux attentes.

## 4. Blanaz

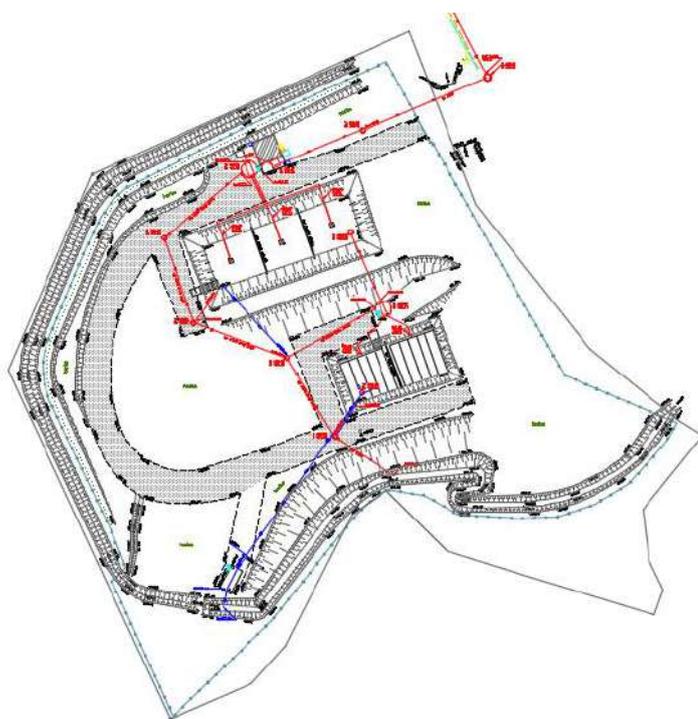


## 4.1. Un peu d'histoire

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport se nomme « Blanaz » et se situe sur la commune de Saint Rambert en Bugey. C'est la station la plus récente du STEASA.

La station de type filtres plantés de roseaux, a été réceptionnée le 01/10/2018. Le village est équipé d'un réseau séparatif qui collecte les habitations. Ces effluents étaient préalablement rejetés dans le ruisseau de Laval.

Le nouveau système d'assainissement dispose désormais d'un réseau d'eaux usées séparatif et d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux à deux étages.



## 4.2. Les caractéristiques principales du système

Les caractéristiques principales du système d'assainissement de Blanaz sont présentées dans le tableau ci-dessous :

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	01/07/2018
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux à 2 étages
Capacité nominale	100 EH
Débit de référence	19 m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub> théorique	6 kg/j
Milieu récepteur	Ruisseau de Laval
Respect de la réglementation en 2020	OUI

## 4.3. Le fonctionnement du réseau

### • Le réseau en quelques chiffres

Le réseau d'assainissement de la station de Blanaz, c'est :

- 935 m de réseaux séparatif
- 0 m de réseaux unitaires
- 35 abonnés

### • Les rejets industriels

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

## 4.4. Les déversoirs d'orage

Pas de déversoir d'orage réseau sur ce bassin versant.

## 4.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

## 4.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA a réalisé 1 contrôle de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens ou de contrôle inopiné.

## 4.7. Urbanisme – PFAC

### • Urbanisme

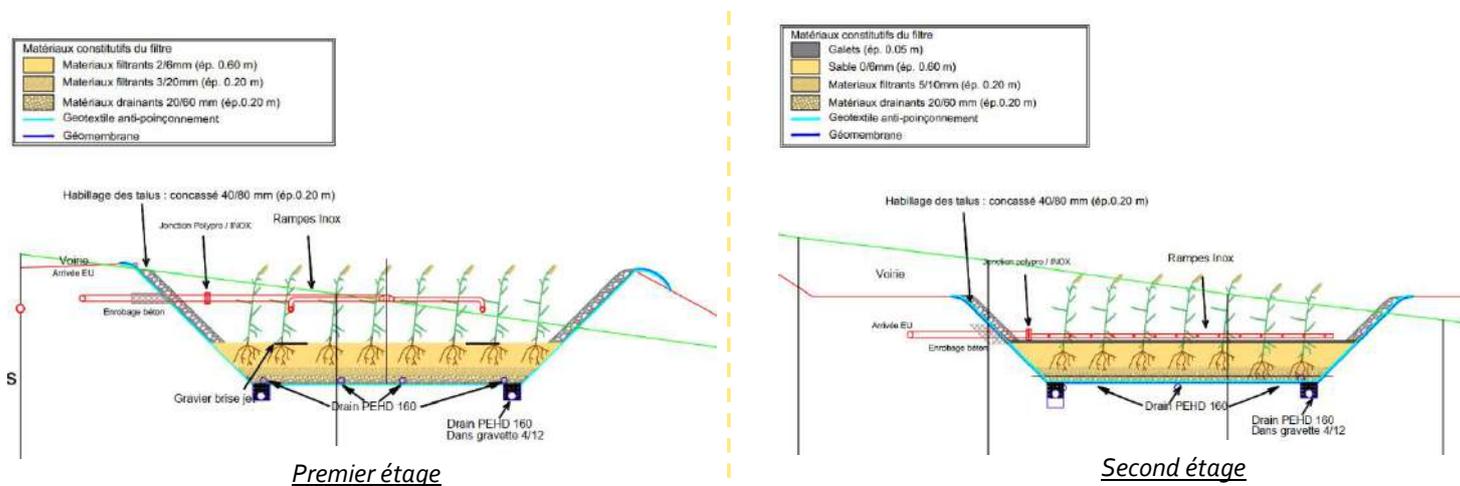
En 2021, le STEASA, n'a traité aucun permis de construire sur ce bassin.

### • PFAC

En 2020, le STEASA n'a établi aucune PFAC sur le hameau de Blanaz.

## 4.8. Le fonctionnement de la station de Blanaz

Le profil hydraulique de la station est présenté dans le schéma ci-dessous :



### • Les Volumes en entrée de station

La station de Blanaz possède deux ouvrages de bâchées : un en entrée du premier étage et un autre en entrée du deuxième étage. Les volumes arrivant en entrée de station et en entrée du deuxième étage sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de bâchées	Volume de chaque bâchée	Volume en m <sup>3</sup>
Premier étage	982	0,7 m <sup>3</sup>	687.40
Deuxième étage	1364		954.80

### • Performances et rendements

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO<sub>5</sub>, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous les 2 ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 22 au 23 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement. Les résultats sont présentés dans le rapport annuel 2020. La conformité réglementaire est obtenue en 2020.

Le fonctionnement de la station d'épuration et les caractéristiques des rejets respectent la réglementation du 21/07/2015.

Un nouveau bilan 24h sera réalisé en 2022.

#### 4.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.

La station de Blanaz ayant été réalisée en 2018, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

Les déchets recueillis par le dégrilleur sont asséchés et placés avec les déchets ménagers (2 sacs par an environ).

#### 4.10. La consommation électrique

Pour la station de Blanaz, un système de panneaux solaire a été mis en place afin de satisfaire les besoins électriques du dégrilleur automatique. La station ne dispose donc pas de compteur électrique.

#### 4.11. La maintenance, suivi et réparation

##### • Le suivi de l'exploitation de la station

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à effectuer par le personnel exploitant. Lors de son passage, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

##### • Les incidents remarquables sur la station

Aucun incident n'est survenu sur le bassin de Blanaz

##### • Entretien des Espaces Verts

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	1472.40 €
Faucardage des roseaux	1	397 €
		<b>TOTAL 1869.4 €</b>

##### • Curages des ouvrages

Les deux ouvrages de bâchées sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'interventions	Prix unitaire HT	Montant facture HT
Curage bâchée	4	49.254 €	197.016 €
Curage dégrilleur	2	49.254 €	98.508 €
<b>TOTAL</b>			<b>295.53 €</b>

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau de Blanaz.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021.

#### 4.12. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	1518 €
Entreprise AQUALTER	0 €
Entreprise SFR	0 €
ERDF	0 €
Entreprise ESPACES VERTS	1869.40 €
Entreprise BIAJOUX	295.524 €
Réalisation du bilan 24h (Réalités Environnement)	0 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3682,924 €</b>

#### 4.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Le chemin d'accès à la station a été rénové au cours de l'année 2021. Une remise à niveau du chemin a été réalisée.

A cette occasion, la zone de rejet végétalisée et le fossé d'accompagnement ont également été repris.

- **Projets d'amélioration**

Le système de Blanaz étant un système récent, l'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

#### 4.14. Conclusion

Blanaz étant l'une des stations les plus récentes du STEASA, elle est autonome en électricité, et est équipée d'un dégrilleur automatique ce qui facilite son entretien.

Elle remplit tous les critères de conformité en 2021.